

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/05/2016

Date de la convocation:  
17/05/2016  
Date d'affichage:  
18/05/2016

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 29

L' an 2016 et le 23 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : OTT Alexis à M. MULLER Jean, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, M. KAISER Francis

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 086.2016  
Vote : A la majorité  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 1  
Mention exécutoire : Non

**086.2016 : Emplois d'été : compléments à la délibération n°166.2015 : portage des emplois d'été par le CDG67.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 166/2015 du conseil communautaire du 14 décembre 2015 : « Emplois d'été pour 2016, au sein des pôles développement (service animation), fonctionnel (service administratif et technique) et MROF (accueil) : création des postes ».*

*Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- De compléter la délibération n° 166.2015 afin d'autoriser le président à signer les conventions de portage des emplois d'été avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 25/05/2016

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

